

la mise en opération d'une pareille loi.

J'ai dit plus haut qu'une loi qui impose des charges ne doit pas être plus onéreuse aux uns qu'aux autres, plus pesante pour le pauvre qu'elle ne l'est pour le riche ou l'homme aisé. L'acte d'éducation pèche sous ce rapport et ce peut-être pas la moindre des causes de l'opposition qu'il a rencontrée. La taxe des écoles, comme on sait, porte sur les terres à proportion de leur valeur; c'est ce que les économistes appellent l'impôt proportionnel, pour le distinguer de l'impôt progressif, qui augmente en plus forte proportion que la valeur des propriétés. Par exemple, une terre vaut £100, et elle paie 5s.; une autre vaut £200, et elle paiera 10s.; voilà l'impôt proportionnel. Maintenant, que la terre valant £100 paie 5s. comme dans le premier cas, tandis que celle valant £200 paiera 15s. vous aurez l'impôt progressif, et c'est le seul qui soit juste et équitable, à l'avis de Montesquieu, d'Adam Smith, de J. B. Say et autres économistes. Je dois dire, cependant, que M. McCulloch, économiste distingué du jour, repousse l'impôt progressif. Si quelqu'un de mes jeunes auditeurs désire voir le pour et le contre sur cette question intéressante, je le renverrai au "Cours complet d'Economie Politique Pratique," 5e partie, chapitre 4, et à "McCulloch on Taxation," page 151 et suivantes.

Il serait à désirer que tous les impôts fussent progressifs, car alors le pauvre serait soulagé et le riche paierait selon ses moyens. Mais le système progressif est impossible à l'égard des impôts directs. Raison de plus en faveur de ce système dans l'imposition de toute taxe directe. C'est une faute, par conséquent, que de ne l'avoir pas adopté pour la taxe des écoles. Croit-on que le peuple ne l'a pas senti? qu'on se trompe. Il ne sait pas, sans doute, comment la chose s'appelle; mais le petit propriétaire dont la terre, de peu de valeur, en elle-même et à cause du peu de moyens qu'il a de l'exploiter avec avantage, suffit à peine à l'entretien de sa famille, sent et sait fort bien qu'il lui sera plus dur de payer ses 5s. pour sa terre de £100, qu'à son voisin 20s. à 25s. pour sa terre valant £500. L'un sera obligé de retrancher 5s. sur son nécessaire, tandis que les 20s. à 25s. de l'autre se prélèveront sur son superflu; vous attachez le pain à l'un, et vous ôtez à l'autre tout au plus quelques vaines superfluités.

Je voudrais donc, qu'à l'égard de toute contribution directe pour les écoles, on adoptât le mode progressif. Les pauvres voyant que les riches contribueront proportionnellement plus qu'eux, verront la taxe d'un moins mauvais œil. Quant aux riches, il faut espérer que ceux à qui Dieu a réparti les biens de ce monde en plus grande abondance, comprendront qu'ils ne sont que les dépositaires de ces biens, et qu'ils en doivent une part aux créatures de Dieu, leurs frères, qui se trouvent moins bien partagés qu'eux. Et s'ils ne veulent perdre le mérite de leur œuvre, ils devront faire ce sacrifice de bon cœur et en vue de Dieu; car s'ils se montraient récalcitrants, il serait facile de leur prouver, chiffres et statistiques en main, qu'il est de leur intérêt, autant que de leur devoir, de contribuer libéralement à l'instruction des enfants du pauvre. Et par pauvres, je n'entends pas parler seulement des indigents, mais aussi de ceux à qui leur travail journalier ne fournit que les moyens de subsistance ordinaires, classe bien nombreuse en ce pays.

(A continuer.)



L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 3 MARS, 1848.

Ouverture du Parlement Provincial.

Montréal, 25 Février, 1848.

Aujourd'hui, à 3 heures, P. M., Son Excellence, le Gouverneur-Général, s'est rendu à la chambre du conseil législatif, et les membres du conseil législatif et de l'Assemblée représentative étant présents, l'honorable McGill, président du conseil législatif, a déclaré au nom de Son Excellence, que Sa Seigneurie ne jugeait pas convenable de déclarer la cause pour laquelle elle avait convoqué le présent parlement, jusqu'à ce que le président du la chambre représentative eut été élu suivant la loi, et que lundi prochain Son Excellence déclarerait la raison qui l'avait engagée à assembler la législature. Les membres de l'Assemblée se retirèrent et s'étant réunies de nouveau à 3 heures, pour l'élection de leur président, l'honorable W. CAYLEY, secondé par le colonel PRINCE, proposa Sir ALLAN McNABB pour président de la chambre. Une division s'en suivit; pour la motion :

MM. Badgley, W. H. Boulton, Carroll, Cameron, Cayley, Crystals, Daly, McDonald, Malloch, Meyers, McLean, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood, G. Sherwood, H. Smith Henry, Stevenson, Webster.—19.

Contre. — MM. Armstrong, Aylwin, Baldwin, Beaubien, Bell, Boulton, (H. J.) Boutillier, Brookes, Burritt, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, Drummond, Duchesnay, Dumas, Eagan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gogy, Guillet, Hall, Holmes, Jobin, Johnson, Lafontaine, Laterrrière, Laurin, Lemieux, Leslie, Lyon, McDonald, (J. S.) Marquis, McConnell, McFarlane, Merriitt, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Price, Richards, Sauvageau, Scott, (J.) Scott, (W. H.) Smith, (Jas.) Smith, Dr. Taché, Thompson, Watts, Wethenhall.—54.

L'honorable R. BALDWIN, secondé par l'honorable L. H. LAFONTAINE, proposa pour président l'honorable A. N. MORIN. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité.

La chambre s'ajourna à lundi, 28, à 2 heures, P. M.

Nous traduisons ce qui suit d'un extraordinaire du *Morning Chronicle* d'hier au soir :

DEPECHE TELEGRAPHIQUE.

Montréal, 28 février, 1848.

Aujourd'hui à 3 heures, P. M., Son Excellence, le Gouverneur-Général, s'est rendu à la salle du Conseil Législatif et s'étant assis sur le trône, il a requis la présence de l'Assemblée Législative. Les membres de cette chambre, précédés par son président, l'honorable A. N. MORIN, se sont présentés à la barre, l'honorable A. N. MORIN informa Son Excellence que l'Assemblée Représentative l'avait choisi pour son président, et demanda pour les membres la jouissance des privilèges par-

lementaires d'usage. Après quoi Son Excellence prononça le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif et Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je vous ai réunis le plus promptement possible après la dissolution du dernier parlement, afin de pouvoir profiter de vos avis et de votre aide dans l'administration des affaires de la province.

Pendant la vacance j'ai fait une visite étendue de cette province, et j'ai la satisfaction de vous annoncer que dans les districts que j'ai parcourus, j'ai rencontré les indices les plus satisfaisants de prospérité générale et de contentement.

Dans la vue de mûrir un plan pour mettre le département des postes dans l'Amérique Britannique du Nord sous un système amélioré, des commissaires des diverses provinces se sont à ma suggestion, assemblés dernièrement à Montréal. J'espère que je pourrai, avant la fin de cette session, soumettre à votre considération une mesure pour effectuer cet objet important.

Les informations que j'ai reçues me permettent de vous annoncer qu'une voie sûre et praticable pour un chemin de fer entre Québec et Halifax, a été découverte par les personnes chargées d'en faire l'exploration.

La détresse et la souffrance qui ont accompagné l'émigration en cette province l'année dernière, m'ont causé la plus grande sollicitude. Le gouvernement de Sa Majesté a donné à ce sujet la plus profonde considération afin de pouvoir introduire dans l'acte impérial des Passagers, des dispositions pour empêcher le retour de ces désastres. Ce sera à vous de déterminer s'il ne serait pas expédient de passer une loi pour empêcher l'arrivée en cette province de personnes malades et pauvres, sans toutefois arrêter le cours d'une émigration salutaire qui contribue puissamment à l'avancement de la province.

Les nombreux projets pour la construction de chemins de fer soumis à la législature à chaque session, rendent nécessaire la passation d'une loi renfermant toutes les dispositions généralement applicables à ces entreprises, afin de conserver l'uniformité de la législation et d'assurer les droits publics et privés. Je recommande ce sujet à votre considération.

Sur cet objet et sur plusieurs autres mesures importantes, je vous ferai part des communications qui m'ont été adressées par le secrétaire d'état pour les colonies de Sa Majesté.

La constitution de l'Université du Collège du Roi, un mode de taxation plus équitable pour le Canada-Ouest, et l'amélioration du système de judicature dans les deux sections de la province, se rencontreront probablement parmi les sujets qui occuperont votre attention.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

J'ordonnerai que les comptes publics avec les estimés pour l'année courante vous soient soumis. J'ai la confiance que vous accorderez avec empressement les subsides nécessaires au service public.

Honorables Messieurs et Messieurs :

Vous pouvez compter sur ma disposition à coopérer avec vous dans toutes les mesures calculées à avancer le bonheur public.